



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX

Membre : M. BOISNOIR

PV du 14 avril 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS

ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 3 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 €



AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00**. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19**.

CHAMPIONNAT FUTSAL

Pour info : 2 arbitres officiels seront désignés sur les matchs à la charge du club recevant.
Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 05/04/2026

Match n° 54990875 * EPINAY 91 FC 1 / MNVDB FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à EPINAY 91 FC pour tablette non chargée et non utilisable.

FMI NON PARVENUE DU 12/04/2026

Match n° 54990842 * 830 FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

- Match n° 54990811 – REDS MENNECY FUTSAL 1 / ST CHERON ES 1 remis au 26/04/2026

Demande de REDS MENNECY FUTSAL de changement d'horaire via Footclubs.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (gestion du planning) pour jouer à 14h00.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Le tirage des 1/2 finales a eu lieu ce jour : mardi 14/04/2026 à 11h00 au District.

Club présent lors du tirage **EPINAY 91 FC**.

Les ½ finales se joueront dans la semaine **du 27/04 au 03/05/2026**.



Tirage ½ finales (semaine du 27/04 au 03/05/2026) :

1 - EPINAY 91 FC 1 / MYA FUTSAL 1

2 - BVE FUTSAL 1 / DIAMANT FUTSAL 3

- Match n° 55623527 – EPINAY 91 FC 1 / MYA FUTSAL 1 du 03/05/2026

En raison d'une rencontre de championnat le lundi 04/05/2026 pour EPINAY 91 FC, la Commission reporte la rencontre au dimanche 24/05/2026 (date butoir).

Prochaine réunion le mardi 21 avril 2026